

Fiche thématique – **Formation**

Session cantonale des jeunes 2023

L'école obligatoire

Dans le canton de Vaud, l'école obligatoire se déroule sur onze années d'études partagées en trois degrés : le degré primaire dure huit années partagées en deux cycles de 4 ans, nommés premier cycle primaire (cycle 1) et deuxième cycle primaire (cycle 2). Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat de fin d'études secondaires marquant l'achèvement de la scolarité obligatoire. A la rentrée 2020, 53% des élèves suivent la voie générale (VG) et 43% la voie pré-gymnasiale (VP). A l'issue de la 11^e année, divers raccordements sont possibles.

Le système de formation postobligatoire

La sortie de l'école obligatoire

La voie suivie durant l'école obligatoire va déterminer les possibilités de formation qui s'offriront directement aux jeunes. Ainsi, seuls les élèves sortant de la voie pré-gymnasiale (VP) auront accès directement à l'école de maturité, à l'école de commerce (3+1) et à l'école de culture générale. Les élèves de voie générale (VG) auront accès à la formation professionnelle (en école ou en apprentissage dual) et, sous certaines conditions, à l'école de culture générale ou l'école de commerce (3+1). Néanmoins, les élèves sortant de VG peuvent effectuer un raccordement pour obtenir un certificat VP (Racc 2) ou pour accéder à l'école de culture générale ou à l'école de commerce (au gymnase) s'ils n'ont pas les points nécessaires à cela (Racc 1).

=> *Chaque année, 9% des jeunes environ s'inscrivent en voie raccordement au sortir de l'école obligatoire.*

Formations postobligatoires

Il existe deux axes principaux de formation postobligatoire : la formation gymnasiale ou la formation professionnelle.

	<i>Diplôme(s)</i>	<i>Durée</i>
Formation professionnelle (en école ou duale : école et entreprise)	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) - Certificat fédéral de capacité (CFC) - Maturité professionnelle (maturité intégrée possible en cours d'apprentissage pour certains métiers) - Maturité professionnelle (en cours d'emploi) 	2 ans 3 ou 4 ans + 1 an + 2 ans
Ecole de maturité	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de maturité 	3 ans
Ecole de culture générale et de commerce (ECG)	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de culture générale - Maturité spécialisée 	3 ans + 1 an
Ecole de Commerce 3+1 (EC)	<ul style="list-style-type: none"> - CFC et Maturité professionnelle 	3 ans + 1 an de stage pratique

A la sortie de l'ECG, il est possible selon les orientations de faire une maturité spécialisée, d'entrer en école supérieure ou de rejoindre une Haute école (la HEP, par exemple). Il est également possible de suivre une passerelle pour rejoindre l'université.

A la sortie de l'EC, l'étudiant-e est en possession d'une maturité professionnelle qui lui permet de travailler ou de suivre une Haute école d'ingénierie et de gestion, par exemple. Il est également possible de suivre une passerelle pour rejoindre l'université.

Un-e apprenti-e peut poursuivre sa formation professionnelle en école supérieure ou en vue d'un examen professionnel supérieur. Il-elle peut aussi faire une maturité professionnelle pour rejoindre une HES ou pour suivre une passerelle lui permettant de rejoindre l'université.

A noter qu'il y a plus de femmes (env. 60%) dans les formations gymnasiales et inversement dans les formations professionnelle (env. 60% d'hommes, très variable selon les professions).

Après l'école obligatoire, que font les jeunes² ?

	2019	2020	2021
Elèves de la scolarité obligatoire (Total)	92'485	93'403	94'158
Premier cycle primaire (1P-4P)	32'508	32'692	33'035
Deuxième cycle primaire (5P-8P)	32'815	32'842	32'909
Secondaire I (9S-11S)	24'144	24'801	25'194
Classes d'accueil	565	530	535
Classes COES	–	–	241
Classes de développement	–	–	–
Raccordement I et II	713	779	722
Enseignement spécialisé 5-15 ans	1'740	1'759	1'522
Elèves de la scolarité post-obligatoire (Total)	14'142	14'418	
Classes de raccordement	–	–	–
Raccordement pour le Gymnase de la Broye	13	12	16
Ecole de la transition	1'017	896	933
Ecole de maturité	8'920	9'077	9'673
Ecole de culture générale et de commerce	3'348	3'586	3'629
Ecole de commerce	844	847	856
Apprentis (Total) - Contrats vaudois	18'191	17'923	17'931
Etudiants de l'Université de Lausanne	15'860	16'908	17'134
Etudiants de l'EPFL	11'032	11'572	12'289

Les stages

Afin de définir au mieux leurs projets, les jeunes ont la possibilité d'effectuer des stages en entreprise. Ceux-ci leur permettent de confronter les idées qu'ils se font d'une profession avec la réalité du terrain, et peuvent faciliter l'accès à une formation.

L'apprentissage

En 2021, près de 17'000 élèves sont en CFC (certificat fédéral de capacité) et 1000 en AFP (attestation fédérale de formation professionnelle). Les hommes représentent 61% des élèves en apprentissage.

Les professions choisies restent souvent très genrées. En 2021, certains domaines sont choisis très majoritairement par les hommes (ingénierie, techniques, bâtiment et génie civil, informatique), d'autres

² <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/statistique/tableaux-de-synthese#c2058451>

par les femmes (travail social, santé). Ils sont représentés à par égal dans les métiers du commerce et de l'administration (50,4% pour les femmes).

Formation professionnelle : école ou entreprise

La formation peut être suivie selon le système dual (formation pratique en entreprise et cours théoriques en école) ou dans une école professionnelle à plein temps.

Les mesures de transition

A la sortie de l'école obligatoire, certains jeunes n'ont pas trouvé de place d'apprentissage ou ne savent pas encore quelle formation choisir ou encore souhaitent renforcer leurs connaissances scolaires afin de trouver une formation. Ils peuvent donc s'adresser au « guichet de la transition » pour être orienté vers une des mesures suivantes :

- Semestre de motivation (SeMo) Les SeMo permettent aux jeunes de découvrir plusieurs métiers tout en insistant sur les compétences pratiques.
- Préapprentissage en école des métiers Le préapprentissage s'adresse à des jeunes avec un projet professionnel dans les domaines de la technique et des arts appliqués qui remplissent des conditions d'entrée en apprentissage mais qui préfèrent entreprendre une année de formation supplémentaire pour renforcer leurs connaissances et confirmer leur choix.
- Ecole de la Transition (EdT) L'EdT s'adresse à des jeunes qui ont un projet professionnel clairement identifié ou pas et qui ont besoin de renforcer leurs compétences scolaires et d'appui pour trouver une place de formation.
- COFOP (Centre d'orientation et de formation professionnelle) Le COFOP propose notamment des préapprentissage. Les jeunes qui y ont recours peuvent soit avoir un projet de formation et passer par un préapprentissage pour consolider leurs connaissances et compétences, soit passer par plusieurs ateliers d'orientation pour y découvrir des métiers tout en travaillant sur leurs compétences et connaissances. Il est possible de poursuivre et d'obtenir un CFC au COFOP.
- Classes SAS de l'EdT Ces classes SAS de l'EdT sont destinées à des jeunes qui ont d'importantes lacunes scolaires notamment en français et en maths. Les jeunes y sont accompagnés pour choisir et préciser un projet professionnel réalisable.

Certains ne passent pas par ces mesures de transition, ils effectuent des stages, des séjours linguistiques ou exercent un emploi non qualifié durant quelques temps. Ils peuvent également arrêter leur formation et se retrouvent alors dans une situation difficile puisque presque tous les emplois demandent un titre de formation du secondaire II.

Questions-clés

Comment valoriser toutes les voies et débouchés professionnels ? Comment est abordée l'orientation professionnelle à l'école ? Quelle place à la réflexion à l'épanouissement personnel dans son orientation professionnelle ? Quelle est l'utilité de l'examen à l'école obligatoire pour obtenir le certificat ? Pourquoi ne pas donner un accès à toutes les options confondues (options spécifiques, options de compétences orientées métier) au sein de la VP et de la VG ?

Sources :

- Office fédéral de la statistique, numerus, 39e année, n° 10, décembre 2022
- Office fédéral de la statistique, numerus, 33e année, juin 2016
- Site Internet de la Direction générale de la scolarité obligatoire
- Site Internet de la Direction générale de la scolarité postobligatoire
- Portail suisse d'orientation, Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO, www.orientation.ch
- Site de l'Etat de Vaud => Formation => orientation